

L'an deux mil seize, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Agnès MERCIER, Mrs Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mmes Marie-Hélène ROUX, Sophie AVOUAC, Janet DARNE, Mr Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, Mme Sandra LHOSTE

Absents représentés : Mr Alain GALLAND (représenté par Mr Régis LAC), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS)

Absents : Mme Françoise GASTEL, Mr André NICOLAS

Mme Agnès MERCIER a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **Droits de préemption**

- Vente de parcelles de terrain bâties sises section A numéros 2214, 2215 et 2217 et de parcelles de terrain non bâties sises section A numéros 166, 2216 et 2218 (Le Château de l'Herm)
- Vente de parcelles de terrain non bâties sises section B numéros 155 et 158 (Le Pinet)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### **Délibérations diverses :**

**Diagnostic Abbatale Saint Chaffre – devis pour sondages :** Mr le Maire rappelle au Conseil que le diagnostic de l'Abbatiale Saint Chaffre est toujours en cours. Il précise que l'architecte souhaite que des sondages soient réalisés autour de l'abbatiale afin de confirmer ses conclusions et d'éviter toute erreur d'analyse qui pourrait avoir de lourdes conséquences à l'avenir. Il préconise de réaliser 6 sondages, 3 sur l'avant et 3 sur l'arrière. Mr le Maire présente donc les devis reçus pour cette opération. Il précise également que ces sondages pourraient être subventionnés par la DRAC et les collectivités territoriales. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise HADES pour un montant de 11 707 € HT, autorise Mr le Maire à lancer ces travaux et à déposer les demandes de subventions nécessaires.

**Vente du bâtiment des Moulinages - renégociation :** Mr le Maire rappelle que suite à la demande des candidats retenus en juin dernier pour l'achat du bâtiment et des installations hydroélectriques du Pont de l'Estaing de renégocier leur offre à la baisse, le Conseil Municipal avait estimé que la modification du montant de l'offre remettait en question la décision initiale car les éléments sur lesquels la commission s'était appuyée pour statuer étaient impactés. Les Conseillers avaient alors à l'unanimité conclu qu'il était souhaitable et équitable de demander au candidat dont l'offre n'avait pas été retenue s'il désirait déposer une nouvelle offre, rouvrant ainsi la négociation. Conformément à ce souhait, Madame Exbrayat avait été contactée et avait fait part de sa volonté de soumettre une nouvelle proposition. Dans le même temps, une offre spontanée recevable était parvenue. Il présente donc tous les courriers reçus ainsi que les offres faites par les différents candidats. L'un des candidats pose plusieurs conditions suspensives à son achat, conditions que le Conseil estime ne pas être en mesure de lever intégralement. Madame Exbrayat, qui est sur le point d'acquérir le Moulin du Rochas, accepte pour sa part l'ensemble des conditions énoncées dans le cahier des charges ainsi que l'ensemble des conditions fixées et souhaite recréer l'installation hydroélectrique d'origine en réunissant les deux installations de l'ancien moulin

Vuillerme et du moulin du Rochas. Après délibération, le Conseil estime que l'offre la plus sûre et la plus intéressante pour la commune est celle de Madame EXBRAYAT, une offre largement supérieure à la nouvelle offre des candidats initialement retenus, et accepte donc de lui vendre les biens concernés. Mr le Maire propose aux Conseillers de rencontrer cette personne en présence d'un représentant des Moulinages de la Gazeille afin de finaliser cet accord et de préparer le bail commercial de l'entreprise ainsi que le compromis de vente.

**Création d'un poste au service technique :** Monsieur le Maire rappelle que le Contrat d'Avenir d'un agent du service technique va se terminer au 16 novembre 2016. Il propose donc de créer un poste afin de pouvoir embaucher définitivement cet agent qui donne entière satisfaction. Mr MOUNIER précise qu'il dispose par ailleurs de compétences spécifiques et qu'il a dernièrement suivi une formation en matière de signalétique et de création de panneaux. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 17 novembre 2016.

**Régularisation chemin de Stevenson - Malaval :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil les débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance au sujet du chemin de Stevenson sur le secteur de Malaval. Il rappelle que suite à la mise en vente des propriétés de Mrs Brun, Fourt et Stocky à Malaval, un agent de la SAFER avait découvert lors d'une vérification et grâce au recours au GPS que le tracé du chemin de Stevenson ne correspondait pas au plan cadastral et traversait la propriété du consort Brun, Fourt et Stocky. Afin de régulariser la situation, tout en conservant le tracé actuel du chemin sans être obligé de réaménager un chemin, des négociations avaient eu lieu entre les propriétaires concernés, les riverains et la commune.

Il convient donc de régulariser cette situation selon le plan de division provisoire présenté :

- L'ancien chemin cadastré dénommé partie a pour une superficie de 1217 m<sup>2</sup> sera acquis à l'euro symbolique par la Commune aux consorts FOURS – STOCKI – BRUN
- L'ancien chemin cadastré dénommé partie b pour une superficie DE 694 m<sup>2</sup> sera acquis à l'euro symbolique par les consorts GENTES aux consorts FOURS- STOCKI-BRUN.
- L'emprise du chemin actuel dénommé parties p, m, e, i et c pour une superficie totale de 1488 m<sup>2</sup> sera acquise à l'euro symbolique par la commune aux consorts FOURS- STOCKI-BRUN.

Après délibération, le Conseil approuve donc à l'unanimité le document de division présenté, autorise Mr le Maire à signer le document d'Arpentage ci-afférent, et approuve également la régularisation du chemin de Stevenson par des échanges avec les propriétaires riverains, tels que présentés ci-dessus.

**Remplacement d'un Conseiller municipal :** Monsieur le Maire rappelle la démission de Mme Catherine GUEZO présentée lors du dernier Conseil. Il précise que la personne suivante de la liste a été contactée en vue de son remplacement mais qu'elle ne souhaite pas accepter le poste pour des raisons personnelles. Elle a ainsi fait parvenir sa lettre de démission. La personne suivante sera donc contactée.

**Echange de parcelles de terrain à Chabriac :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'échange de terrain prévu à Chabriac : une parcelle du domaine public et une parcelle privée de surface équivalente sont échangées en vue de pouvoir déplacer la voirie afin de faciliter les opérations de déneigement et l'accès au village. Mr le Maire présente le document d'arpentage reçu pour cette opération. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la vente de la parcelle dénommée partie c d'une superficie de 107 m<sup>2</sup> à Mr GIMBERT au prix de 10 €uros le m<sup>2</sup> et l'achat de la parcelle dénommée partie a d'une superficie de 105 m<sup>2</sup> au prix de 10 €uros le m<sup>2</sup> et autorise Mr le Maire à signer les actes administratifs afférents à cette vente.

**Fusion des communautés de communes :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération prise par le Conseil communautaire en date du 23 septembre dernier. Il indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur trois points :

- Le nom de la future communauté de communes. Le nom proposé est communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal
- Le nombre de délégués. Un passage de 44 sièges à 40 sièges est proposé. Les communes de plus de 1000 habitants seraient impactées par cette baisse : les communes de Laussonne et de Saint Pierre Eynac

auraient 3 délégués ; Le Monastier sur Gazeille en auraient 5 ; Saint Julien Chapteuil et Lantriac en auraient 6. Toutes les autres communes disposeraient d'un seul représentant.

- Le siège de la nouvelle communauté de communes. Il serait déplacé provisoirement à Saint Julien Chapteuil. Une discussion s'engage sur ce dernier point. Certains Conseillers ne pensent pas que cette décision soit judicieuse et souhaiteraient que le siège soit maintenu à Fay.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- Le nom de la nouvelle communauté des communes du Mézenc – Loire – Meygal à l'unanimité
- Le nombre de délégués portés à 40 sièges à l'unanimité
- Le siège provisoire de la nouvelle communauté des communes à Saint Julien Chapteuil avec 5 votes contre (Patrick ROCHE, Agnès MERCIER, Sébastien MIALON, Laure JOURDAN, Philippe CRESPIY)

Mr le Maire rappelle toutefois que les délégués actuels qui ne seront pas reconduits du fait des modifications du nombre de représentants pourront assister à tous les Conseils communautaires sans droit de vote toutefois.

### Questions diverses :

**Demande de déplacement d'un camion de vente ambulante :** Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier du gérant du camion pizzas présent sur la commune les mercredis soir. Cette personne souhaiterait pouvoir se placer sur la place François d'Estaing, estimant que l'emplacement proposé par la Commune sur la place du Couvent est préjudiciable à son activité. En raison des travaux à venir qui vont entraîner des modifications des sens de circulation et une augmentation du besoin en places de stationnement à proximité du secteur historique, en raison aussi de l'ouverture prochaine d'un nouveau commerce, le Conseil Municipal estime qu'il n'est pas envisageable de proposer un emplacement définitif place François d'Estaing. Les Conseillers suggèrent de proposer trois autres sites : à l'entrée du Bourg, côté Langlade, sur les places de stationnement restées libres ; sur le haut de la place du Vallat ou sur le parking du Collège Laurent Eynac, vers les emplacements des Ecopoints, afin de ne pas gêner le ramassage scolaire. Il est précisé que le second camion pizzas installé sur la place du Couvent et le camion de vente de Kébab sur le parking du collège sont quant à eux satisfaits par l'emplacement proposé.

**Aménagement de la Place du Couvent :** Monsieur le Maire présente au Conseil les croquis réalisés par l'architecte en charge du projet. Ce dernier préconise la mise en place d'un sens unique de circulation dans le sens descendant sur la Place du Couvent, ainsi qu'un accès descendant par la rue de l'abbatiale. Il suggère de limiter le nombre de places de stationnement afin de mettre en valeur cette place emblématique et historique et de privilégier les piétons. Il indique également qu'il sera nécessaire de supprimer définitivement les toilettes publiques qui sont à l'origine de désordres sur la façade de l'abbatiale et propose aussi de réfléchir à un éclairage adapté de l'abbatiale. Après discussion, le Conseil Municipal décide de privilégier un sens de circulation montant dans la place du Couvent, ceci pour des raisons liées au déneigement et pour faciliter l'accès à la place du Vallat. Ce sens de circulation permettra aussi de rendre la façade de l'abbatiale plus visible pour les visiteurs. Les conseillers valident le principe de suppression des toilettes publiques qui posent des problèmes de stabilité de la plateforme supérieure et l'engagement d'une réflexion sur l'éclairage de l'édifice roman. La majorité des Conseillers se prononcent ensuite favorablement à la mise en valeur de la place du Couvent par une réduction du nombre de places de stationnement qui seront principalement réservées aux riverains. Un réaménagement de la Place du Vallat en vue d'agencer davantage de places sera prévu afin de compenser la réduction. Mr le Maire précise enfin que l'enveloppe budgétaire sera respectée. Il rappelle également qu'il ne s'agit que d'un avis de principe qui va être présenté à la DRAC pour accord.

**Aménagement de la Place Stevenson :** Mr le Maire informe le Conseil que le bâtiment de l'ancien Huit à Huit va être vendu et que deux commerces devraient s'y installer. Les nouveaux propriétaires souhaiteraient pouvoir acquérir le terrain situé autour du bâtiment afin de procéder à une extension et à des aménagements. Une servitude de passage pour les réseaux serait conservée le long du mur, sous les toilettes. Considérant que l'activité économique va s'intensifier à cet endroit, que de nombreux problèmes de réseaux d'eaux usées sont rencontrés et que des travaux devraient être réalisés pour raccorder le bâtiment précité, Monsieur le Maire propose d'envisager

un aménagement de la place dans son ensemble, projet non prévu dans le chantier initial. En appliquant les prix du marché de la rue centrale auquel cette opération serait rattachée, ce chantier supplémentaire a été estimé à 50.000 € HT sans réfection du revêtement, et à 76.000 € HT, si ce dernier est entièrement refait. Mr le Maire propose de traiter cette question lors du prochain Conseil. Les Conseillers sont toutefois favorables à la vente de la partie du domaine public autour du bâtiment de l'ancien Huit à Huit, en conservant toutefois un accès sur le côté et les servitudes de passage pour les réseaux.

**Circulation des cars de transports scolaires :** Mr le Maire indique au Conseil que les transports scolaires ne pourront plus traverser le bourg en raison des travaux de la traverse à compter du 10 octobre. L'arrêt de bus à la Place François d'Estaing sera donc supprimé temporairement.

**Travaux parking du Pôle Laurent Eynac :** Mr le Maire indique que l'escalier extérieur du Pôle Laurent Eynac a été supprimé après accord du bureau de contrôle qui doit établir un avenant au permis de construire afin d'officialiser ce changement. L'escalier, dangereux et encombrant, n'avait pu être supprimé lors de la réfection du bâtiment car il était encore utilisable par les occupants des locaux situés au deuxième étage du bâtiment. Depuis la vente de ces locaux à des particuliers pour y aménager des appartements privés, il est devenu inutile et les issues de secours disponibles ont été déclarées suffisantes et réglementaires. En conséquence, sa suppression a nécessité une modification du projet d'aménagement qui permettra d'aménager une place de stationnement supplémentaire et ainsi qu'un trottoir continu.

**Dates diverses :**

- **Automnales du livre le 8 octobre avec inauguration officielle à 19 heures**

Prochain Conseil le jeudi 27 octobre 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 50 minutes.